



Jeudi 30 mars 2023



Ce que vous devez savoir



- La Ville de Saint-Jérôme a annoncé le 21 mars dernier un changement important concernant le Bureau de l'intégrité professionnelle et administrative (BIPA). En effet, un contexte d'évaluation des différents services municipaux a mené à la création d'une nouvelle entité : la Division de l'optimisation des contrats et de l'éthique (DOCE). Ainsi, le BIPA cède le pas à cette nouvelle Division.

 - À titre de partenaire en intégrité publique, l'UPAC a participé au premier colloque sur l'intégrité publique organisé par le Barreau du Québec, le 17 mars dernier. Lors de cette journée, Me Lorencita Pinto Borrego a participé à un panel sur les protections offertes aux lanceurs d'alerte. Elle a également participé à la rédaction de textes, portant sur ces protections et sur les différents types d'enquêtes en matière d'intégrité publique, rédigés dans le cadre du colloque et publiés dans le recueil portant sur les Développements récents en matière d'intégrité publique. Tout en favorisant le rayonnement de l'UPAC et la collaboration entre les différents partenaires en intégrité, ces participations ont permis au CLCC de distinguer son champ de compétence par rapport aux autres partenaires œuvrant davantage en matière administrative que criminelle ou pénale.

 - La vente des objets promotionnels à l'effigie de l'ancien logo est toujours en cours. Plus de détails sur notre site intranet, dans la [section LODUC](#).
-



Bureau du commissaire

Une deuxième Journée des lanceurs d'alerte couronnée de succès!

par Mathieu Galarneau, porte-parole, DAPC



La deuxième édition de la Journée des lanceurs d'alerte organisée par le Forum des partenaires en intégrité publique, duquel fait partie l'UPAC, a été un franc succès attirant environ 500 personnes en présence et en virtuel, le 24 mars dernier.

Lors de cette demi-journée de conférence, qui se tenait à l'agora de l'Assemblée nationale du Québec, l'UPAC a pu être à l'honneur, grâce à la participation de Pierre Caire, chef de l'équipe de validation au sein du Service du renseignement et à Me Lorencita Pinto Borrego, conseillère juridique.

M. Caire a participé à un panel visant à expliquer le processus de traitement d'une dénonciation au sein de trois organisations partenaires, le Protecteur du citoyen, l'Autorité des marchés publics et l'Unité permanente anticorruption.

Me Pinto suivait ensuite dans un panel visant à éclaircir les protections juridiques offertes aux dénonciateurs. Elle était accompagnée de vis-à-vis de la Commission municipale du Québec, de l'Autorité des marchés publics et du Protecteur du citoyen.

Avant les panels où les spectateurs ont pu découvrir les mécanismes mis à leur disposition pour sonner l'alarme, Me Martine Valois, professeure en droit à l'Université de Montréal et experte du domaine de l'intégrité publique, a fait un tour d'horizon des mesures, des lois et des organismes mis en place au Québec pour maintenir de hauts standards d'intégrité. Elle a par ailleurs souligné le courage des personnes

travaillant dans les organisations partenaires, puisque ce n'est pas toujours évident de naviguer dans ce domaine régulièrement sous la loupe des journalistes et des décideurs politiques.

La Journée des lanceurs d'alerte est soulignée par tous les ombudsmans canadiens, le 24 mars, de même que par les membres du Forum des partenaires en intégrité publique, qui sont l'Autorité des marchés publics, le Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal, le Commissaire à l'éthique et à la déontologie, la Commission municipale du Québec, Élections Québec, Lobbyisme Québec, le Protecteur du citoyen et l'Unité permanente anticorruption.



Café-causerie de la DAJ : des échanges pour approfondir ses connaissances juridiques

par Fahima Hamel, technicienne en communication



Apprécier un bon café tout en profitant des explications des avocates du CLCC sur certains aspects juridiques, tel est le concept proposé dans les cafés-causeries de la Division des affaires juridiques (DAJ). Débuté en février, deux cafés-causeries ont déjà eu lieu, le premier portant sur secret professionnel et le second sur l'arrêt Marakah, attirant chacun un grand nombre d'employés intéressés par les questions juridiques.

« Nous sommes très heureuses à la DAJ de la participation active d'un grand nombre de nos collègues », se réjouit d'emblée Me Josée Lapalme, conseillère juridique et coordonnatrice à la DAJ.

Cette dernière explique que l'activité répond non seulement à un besoin identifié dans la Planification stratégique 2021-2024 du CLCC en lien avec l'indicateur portant sur le nombre d'heures de formations organisées à l'interne ou avec le DPCP, sur le cadre juridique et jurisprudentiel, mais également à une recommandation du CSUPAC à cet effet-là.

Suivant la mise sur pied de la Division des affaires juridiques, ses membres ont procédé à une consultation de la Direction du renseignement et des enquêtes pour connaître leur besoin en matière de formation juridique. Un sondage a également été réalisé dont les résultats ont confirmé l'intérêt des employés à mieux saisir les enjeux de la jurisprudence et des arrêts importants.

« Nos formations sont complémentaires à la veille juridique effectuée quotidiennement. Les décisions retenues sont analysées, contextualisées et documentées aux fins de la présentation. La participation du plus grand nombre permet d'enrichir la discussion et la réflexion.

Pourquoi cette formule?

« Nous avons importé cette formule du Tribunal administratif du Québec où Lorencita [Pinto Borrego] et moi avons travaillé auparavant. Des midis-causeries étaient animés par les juristes au profit des juges administratifs où tout le monde arrivait avec sa boîte à lunch et on discutait d'un sujet », explique Me Lapalme.

Deux autres activités sont prévues ce printemps, une au mois de mai portant sur l'arrêt Jarvis et une en juin sur la question r des privilèges.

La DAJ vous invite à participer à ces rencontres, une belle occasion d'échanger et d'apprendre!

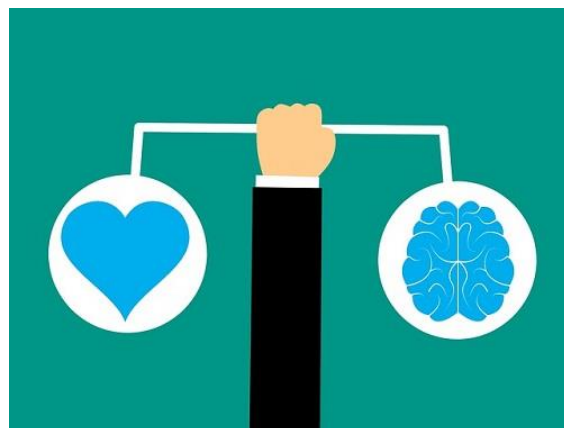


La sensibilité éthique

par Pascal Eloy, conseiller en éthique

La sensibilité éthique fait référence à la capacité qu'a une personne de reconnaître les conséquences qu'une situation donnée aura sur d'autres. Elle permet ainsi à un individu de se questionner, de débattre d'un enjeu et de prendre position. Proche de l'intuition et de l'empathie, elle constitue donc une présence vigilante à autrui, à son humanité, à sa capacité de « pressentir » la présence d'enjeux éthiques dans une situation donnée.

Sur le plan professionnel, le concept de sensibilité éthique a, jusqu'à ce jour, reçu très peu d'attention de



la part des chercheurs ou des dirigeants d'organisation, bien qu'il soit central pour le leadership éthique. En fait, plus spécifiquement, la sensibilité éthique permet à l'individu de se sentir suffisamment concerné par une situation pour s'interroger, se questionner, débattre et se positionner d'une manière authentique. De plus, il est possible de considérer la sensibilité éthique dans la relation professionnelle comme une sensibilité à la relation de service à l'autre ou une manière d'agir en réfléchissant aux effets possibles de sa décision. La sensibilité éthique ne peut donc pas être un élément localisable à un moment particulier du processus lors de la prise d'une décision, un élément qui serait figé et absolu. Elle doit être, au contraire, présente dans toutes les composantes de la prise de décision parce qu'elle est toujours liée au contexte.

Pour développer cette sensibilité éthique, plusieurs pistes existent :

- Comme les situations éthiques sont rarement des situations qui demandent l'application simple d'une règle, il faut toujours travailler sur l'interprétation des critères d'orientation éthique choisis pour prendre la décision. En effet, mettre en jeu des valeurs exige souvent une bonne part de discernement, car dans de nombreux cas, il n'existe pas une seule interprétation possible et juste. Si en musique, il peut y avoir plusieurs bonnes interprétations d'une même partition, en éthique, il faut aussi être un bon interprète et pas seulement un bon exécutant.
- débriefier la prise de décision en tentant de bien comprendre les raisons qui ont guidé le choix, et l'interprétation qui peut en être faite. C'est ici que le contexte revêt toute son importance puisqu'une décision éthique ne peut jamais être prise en oubliant de considérer le contexte dans lequel elle va avoir des conséquences.
- échanger sur les pratiques pour mettre en évidence les processus opératoires en jeu, les expliciter, les comparer et tirer des leçons de leur comparaison du point de vue de leur pertinence par rapport aux situations rencontrées
- accepter le fait, même pour un professionnel compétent, de ne pas tout savoir, et d'avoir recours à d'autres sources d'inspiration auprès d'autres acteurs. On peut ainsi mettre en place une forme de savoir par le travail collaboratif.

Pour ces deux derniers points, le répondant en éthique peut constituer une bonne source d'information, d'échange et de partage. En effet, à la différence des raisonnements éthiques appliqués très souvent d'une manière abstraite, il convient d'apprendre à faire avec l'émotion et l'intuition, car, en matière de justice et donc d'éthique, les seules idées ne peuvent pas suffire!



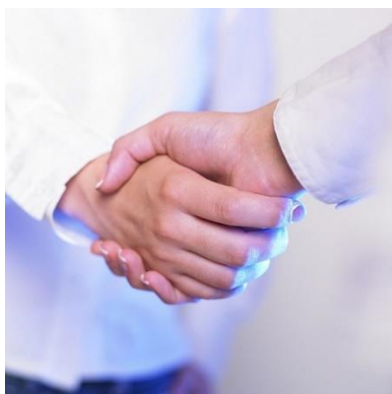
Tiré de : Langlois Lise, Centeno Jennifer, Fillion Lise. (2014). « Quelle culture pour l'expression et l'actualisation de la sensibilité éthique au sein des unités de soins intensifs ? », Revue internationale de soins palliatifs, Vol. 27, p 131 à 140



À propos de la prévention

De nouveaux partenariats pour la Division de la prévention

Par l'équipe de la Division de la prévention



Au cours des 18 derniers mois, la Division de la prévention (DP) a développé de solides partenariats à l'externe et au sein de l'UPAC. Elle a fait preuve de leadership afin de créer et de coordonner les activités de deux comités.

Le Comité des partenaires en prévention

Le Comité des partenaires en prévention (Comité) a débuté ses activités le 19 novembre 2021. Il rassemble des représentants du Bureau de la concurrence du Canada (BCC), de la Commission municipale du Québec (CMQ), de Lobbyisme Québec (LQ), du Sous-secrétariat aux marchés publics du Secrétariat du Conseil du trésor (SSMP-SCT), du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et le Commissaire à la lutte contre la corruption (CLCC).

Ses membres informent et sensibilisent les entreprises, les municipalités, les ministères et les organismes publics sur le fonctionnement des marchés publics et sur leurs responsabilités en matière de prévention de la corruption et de la collusion, de saine concurrence et de gestion responsable afin de s'assurer d'une bonne utilisation des fonds publics, notamment, en matière de gestion contractuelle.

Le Comité s'est fixé trois objectifs :

- Échanger des informations en lien avec la mission d'information et de sensibilisation du comité (enjeux, phénomènes, questions);
- Augmenter la visibilité des membres et rejoindre un maximum d'organismes en fonction de la capacité de chacun de diffuser son message;
- Consolider la collaboration entre les membres au moyen, notamment, d'activités conjointes.

Au cours de l'année 2022-2023, les membres se sont réunis à 4 reprises afin de coordonner leurs activités et tenu 7 séances conjointes (4 BCC-CLCC, 2 LQ-CLCC et 1 BCC, CLCC, LQ, SSMP-SCT). Des membres du Comité ont également participé au Forum des marchés publics du SSMP-SCT. À cette occasion, les présentations du BCC, de LQ, du CLCC faites au cours de la semaine du 16 novembre 2022 avaient engendré 1631 participations, dont 600 pour le CLCC.

Le Comité des partenaires internes en prévention

Le Comité des partenaires internes en prévention (CIPP) a débuté ses activités le 5 octobre 2022. Il rassemble des représentants des équipes désignées; la Régie du bâtiment du Québec, Revenu Québec et la

Commission de la construction du Québec. Le CIPP s'est réuni à 3 reprises afin de prendre son élan en 2023-2024.

La première activité issue du CIPP, qui a eu lieu le 21 février dernier, était la présentation, par la DP, de sa séance de sensibilisation au personnel de la Direction du renseignement et des enquêtes, à des représentants des équipes désignées et à des membres de la Division des affaires publiques et des communications.

Soyez assurés que les prochaines réalisations des deux comités seront présentées dans l'Incorruptible!



Des nouvelles du personnel

Bienvenue!

6 mars

- Phillip-Alexandre Flanagan, inspecteur, CCQ

27 mars

- Sophie Pelnault, conseillère de direction, BCAE

3 avril

- Christelle Buempanga, technicienne en développement administratif, DPNP

Au revoir...

Février

- Nathalie Lepage, CCQ

Mars

- Valérie Dufour, CCQ
- Florica Ounouna, SVIE
- Tamy Maude Lauzé, SVIE

Avril

- Constanta Prispisi, SVIE
- Charles Bourdon, Service des enquêtes

Bonne
Fête!



5 avril

- Souad Ajarai, SRFMI

11 avril

- François Motard, SVIE

12 avril

- Vanessa Fernandez-Lapointe, SRFMI

17 avril

- Clara Justino, BCAE

19 avril

- Steve Gauthier, DRE

12 mai

- Bahi Gamouda, CDAR

20 mai

- Lauraine Campeau, DA

24 mai

- Patricia Beaufort, BCAE
- Benoit Leduc, DRE

N. B. : Les employés désirant afficher leur date dans *L'Incorruptible* peuvent faire parvenir leur accord ainsi que la date (jour et mois) au Service des RH (rh@upac.gouv.qc.ca).

FRANCOTRUC

10 règles de grammaire à connaître absolument!

par Fahima Hamel, technicienne en communication

Maîtriser les bases de la grammaire française est primordial que l'on soit francophone ou non, car la grammaire française est la règle de base pour écrire et parler correctement en français. Dans cet article, nous vous proposons 10 règles de grammaire à connaître absolument!

"é" ou "er"? :

- Si vous hésitez, remplacez tout simplement le verbe du premier groupe par un autre du 2^e ou 3^e groupe. Si vous obtenez un infinitif, il faudra alors écrire "er", sinon il faudra mettre "é".

"ses" ou "ces"? :

- Même prononciation, mais différentes fonctions. "ses" est un adjectif possessif, il peut être remplacé par "son" ou "sa" au singulier. "ces" est un adjectif démonstratif qui peut être remplacé par "ce", "cet" ou "cette".

"on" ou "ont"? :

- Si vous pouvez remplacer le mot par "avaient" dans votre phrase, il faut alors écrire "ont". Sinon, c'est "on", C'est *on* ne peut plus simple, n'est-ce pas?

"a" ou "à"? :

- "à" est une préposition, tandis que "a" est le verbe avoir à la 3^e personne du singulier. Si vous pouvez remplacer le mot par "avait", il faut alors écrire "a".

"à l'intention" ou "à l'attention"?

- Le premier signifie "en l'honneur de", ex. : cette fête a été organisée à l'intention de Carole. Le second s'emploie pour désigner un destinataire, ex. : cette lettre est à l'attention du directeur.

L'accord des couleurs :

- L'adjectif de couleur s'accorde en genre et en nombre, sauf si un nom est utilisé comme adjectif de couleur, il devient alors invariable, ex. : orange, marron, etc. Seules exceptions : écarlate, fauve, incarnat, mauve, pourpre et rose.

"bien que" :

- Le verbe qui vient après est toujours au subjonctif, tout comme " afin que", " pour que", "quoique", etc.

Futur ou conditionnel :

- La confusion entre le futur et le conditionnel est très fréquente. Le futur exprime une action à venir, le conditionnel quant à lui exprime une hypothèse, un souhait ou bien une condition.

"notre" ou "nôtre" :

- Une fois de plus, un petit accent fait toute la différence. "Notre" est un adjectif possessif que l'on place devant un nom. "Nôtre" est un nom et s'emploie donc comme tel, ex. : c'est le nôtre.

"cent" et "mille" :

- Une question à se poser les concernant, prennent-ils la marque du pluriel? Dans le cas de "cent", oui dès lors qu'il est multiplié, ex. deux-cents, mais il perd cette marque dès qu'il est suivi d'un autre adjectif numéral, ex. : deux cent quarante personnes. Quant à "mille", il est invariable.

En comprenant les homonymes, les temps verbaux et les accords, vous aurez les outils nécessaires pour maîtriser la grammaire française. Il y a de nombreux livres et ressources disponibles pour vous aider à en savoir plus sur ce sujet, alors n'hésitez pas à les consulter!

Source : <https://www.projet-voltaire.fr>

TECHNOTRUC

Changer la sonnerie d'appel dans Teams!

par Fahima Hamel, technicienne en communication

Teams est l'outil essentiel de notre travail quotidien depuis l'adoption du télétravail et du mode hybride. Il nous a permis de briser notre solitude durant la pandémie, et depuis, Teams est la voie incontournable pour échanger avec nos collègues. Cependant, je pensais personnellement être coincée avec des paramètres déjà préétablis par Microsoft et ne pas pouvoir personnaliser davantage cette plateforme.



J'avoue qu'au bout de 2 ans d'utilisation, j'étais « tannée » d'avoir la même sonnerie dans Teams et là je découvre que je peux la personnaliser. Bien entendu,

le répertoire des sonneries n'est pas le même que sur mon cellulaire, mais je dois avouer que je suis bien heureuse de pouvoir changer la fameuse sonnerie d'appel reconnaissable parmi mille.

Si vous aussi vous voulez changer votre sonnerie dans Teams, je vous invite à découvrir [la procédure](#), simple et détaillée, pour le faire.

